

1- Budgets 2018:

Budget : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017

Vu le rapport effectué et après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2017.

Résultat du Compte administratif 2017

Investissement :

⊗ dépenses :

- Prévues : 284 527.54€
- Réalisées : **160 745.19€**
- Restes à réaliser (2017) : **4956.00€**

⊗ recettes :

- Prévues : 284 527.54€
- Réalisées : **162 856.62€**

Fonctionnement :

⊗ dépenses :

- Prévues : 423 202.80€
- Réalisées : **374 072.04€**

⊗ recettes :

- Prévues : 423 202.80€
- Réalisées : **516 995.13€**

→ Résultat de clôture 2017 :

Investissement : 2 111.43€

Fonctionnement : 142 923.09€

→ Résultat de clôture (en tenant compte des années antérieures) : + 145 034.52€

Investissement : - 51 691.67€

Fonctionnement : + 196 726.19 €

Vote des taux d'imposition 2018 :

Considérant qu'aucune augmentation n'a été pratiquée depuis plusieurs années, que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population et qu'augmenter les taux d'imposition permettraient de dégager des recettes fiscales d'un montant de 6000 €

Considérant que l'augmentation des taux permettrait aussi à la municipalité de combler la baisse de la dotation globale de fonctionnement mise en place par les services de l'Etat depuis 2013.

Le Maire indique au conseil municipal et après consultation des services fiscaux, les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après analyse des différents documents financiers, Monsieur le maire propose d'augmenter les taux de ces trois taxes de 5% comme suit :

Taux d'imposition 2017 :

- 10.38% pour la taxe d'habitation
- 13.23% pour la taxe foncière sur le bâti
- 23.97% pour la taxe foncière sur le non bâti

Nouveau Taux d'imposition 2018 :

- 10.90 % pour la taxe d'habitation (soit 48 799€)
- 13.89 % pour la taxe foncière sur le bâti (soit 67 623€)
- 25.17 % pour la taxe foncière sur le non bâti (soit 13 112€)

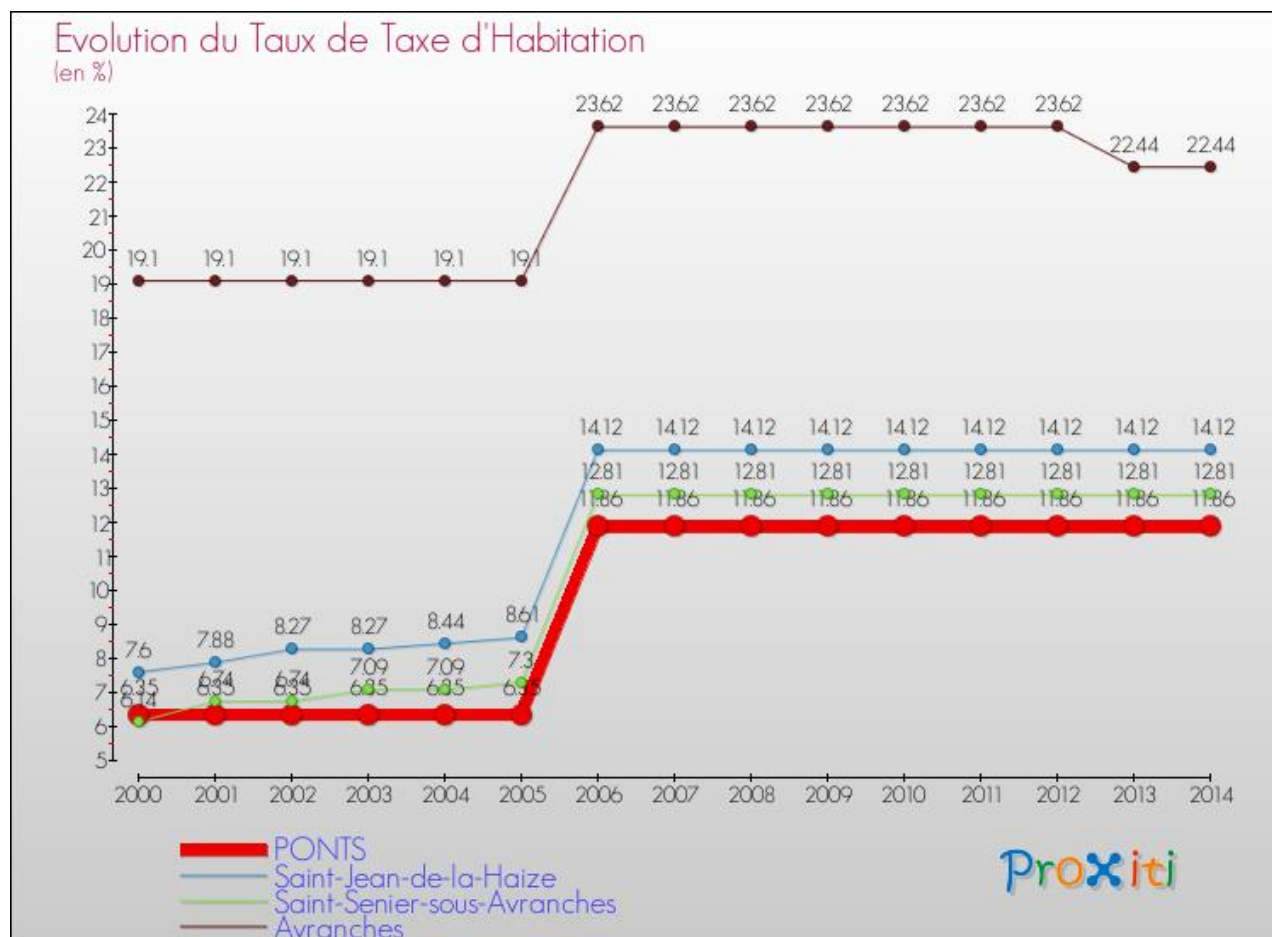
Comparaison avec les 10 communes voisines de Ponts (pour 2014)



Evolution et comparaison avec les communes voisines de Ponts (de 2000 à 2014)

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du taux de la taxe d'habitation à Ponts depuis 2000.

Vous pouvez comparer avec les communes voisines.



L'équipe municipale en place entre 2008 et 2013 a-t-elle plus augmenté les impôts locaux qu'ailleurs en France ?

Si l'on fait maintenant le calcul pour l'équipe municipale en place entre 2008 et 2013 : A Ponts, les impôts locaux par habitant ont **augmentés de 5.88 %** entre 2008 et 2013.

Pendant la même période, les communes françaises similaires à Ponts, ont vu leurs impôts locaux par habitant augmenter de 16.8 % en moyenne entre 2008 et 2013.

Sous l'équipe municipale en place entre 2008 et 2013, la commune de Ponts a donc moins augmenté ses impôts locaux que les communes françaises similaires.

Source : <http://www.proxiti.info/impots-locaux.php?o=50411&n=PONTS>

Vote du Budget Primitif :

L'assemblée délibérante vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018, comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 466 978.52€
- Recettes : 466 978.52€

Investissement :

- Dépenses : 373 607.67€
- Recettes : 373 607.67€

2- Programme de voirie 2018 :

Le Conseil municipal a décidé de réaliser un enduit bicouche dans la partie haute du chemin rural du Petit Andillou. De plus, un caniveau à grille sera réalisé au droit de l'entrée de la propriété GONFROY. Le redressement et le nivellement du chemin d'accès à la propriété ALLAIN sera effectué au cours du premier semestre 2018.

3- Travaux des bâtiments communaux

Les commissions de sécurité et d'accessibilité ont émis un avis favorable au projet d'aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie. De ce fait, la consultation des entreprises (DCE) sera lancée à la fin du premier semestre. Aussi, le début des travaux est prévu courant octobre-novembre de la présente année.

4- Courrier adressé au Conseil départemental (RD7) :

Le Maire a envoyé un courrier à M. Jean MORIN Président de la Commission « Infrastructures et Environnement » du Conseil départemental sur les conséquences de la mise en circulation de la voie Longueville-Ponts. En effet, l'échangeur du Clos Saint André apportera une circulation supplémentaire non négligeable. Actuellement la traverse de PONTs sur la RD 7 est estimée à 4000 véhicules par jour. Le Maire aimerait que les services départementaux évaluent l'augmentation du trafic afin de pallier au risque d'accident pour les piétons et les automobilistes par une signalétique adaptée à ce nouveau transit.

5- PLUI :

Courrier adressé à M. Erik GOUPIL

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, Monsieur le Maire a demandé :

- un point sur les routes à grande circulation,
- à avoir accès au document graphique de Ponts pour vérifier que la modification du PLU de Ponts en date du 23 août 2010 a bien été pris en compte,
- une réunion sur la zone d'activités de Maudon jusqu'au futur rond-point du Clos St André en vue de son extension.

6- Logements communaux- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT RURAL POUR LA CREATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Lundi 9 avril, le Maire a rencontré à Saint-Lô, les agents chargés de faire connaître aux communes sous quelles conditions elles pouvaient prétendre au FIR. Cette démarche concernant d'une part les logements communaux et d'autre part la transition écologique, a confirmé que la commune était éligible à ces deux opérations.

Le Maire informe le conseil municipal que le projet de création des logements communaux peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds d'investissement rural. En effet, c'est un projet de réhabilitation de deux logements communaux au-dessus de la mairie, vacants depuis 2013.

Ce projet est estimé à environ 90 000€ TTC. Aussi, le conseil adopte cette demande de subvention à hauteur de 40% TTC de l'opération.

7- Sentier pédagogique- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT RURAL POUR LA CREATION D'UN CHEMIN PEDAGOGIQUE DE RANDONNEE

Dans le cadre de la transition écologique, le Conseil départemental est disposé à nous accompagner sur notre projet de sentier pédagogique estimé à 38 000€. Les modalités financières seraient de 40% sur le HT. L'avantage c'est que le Conseil départemental

assure une assistance à maîtrise d'ouvrage et finance à 80% la maîtrise d'oeuvre.

La création d'un sentier de découverte entre l'étang de Fumeçon et le ruisseau de la Guérinette permettrait l'accès au public et la valorisation d'un espace patrimonial communal remarquable.

Ce projet est estimé à environ 38 000€ HT. Le conseil adopte cette demande de subvention.

8- Questions diverses

- **FDGDON** : La Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON Manche) nous propose de signer une convention avec eux afin de définir les modalités de mise en place des opérations de surveillance, de prévenir et lutter contre les frelons asiatiques et chenilles urticantes, afin de convenir d'une conduite collective à l'échelle du Département. Le tarif annuel dépend du nombre d'habitants par commune, pour Ponts le montant s'élève à 20€ pour 2018.

Le conseil adopte à l'unanimité cette adhésion.

Prochain Conseil municipal le 17 mai 2018 à 20h30